

AUTRES DIPLOMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2021-2022

Vu l'avis du conseil de faculté du .../.../....

Soumise à la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 03/12/2021

CHAMP :

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLOME :

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année Inter-cycle

INTITULÉ :

DU Plaies et Cicatrisation

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

RESPONSABLE(S)

Responsable scientifique : Pr Franck DUTEILLE – PU-PH Chirurgie plastique et reconstructrice – CHU de Nantes - franck.duteille@chu-nantes.fr

PEDAGOGIQUE(S) :

Coordonnateur pédagogique : Dr Franz WEBER – praticien hospitalier CHU Sud - franz.weber@chu-reunion.fr

GESTIONNAIRE(S)

Marina SYLVESTRE

PEDAGOGIQUE(S) :

dftlv-formation2@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

| CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|---|---|
| <p>Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : - Diplôme d'état professions médicales ou paramédicales - Internes en médecine ou en pharmacie</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : En fonction des places disponibles, professionnels prenant en charge des plaies dans le cadre de leurs activités professionnelles.</p> <p>Conditions d'accès : sélection sur dossier comportant un CV, une lettre de motivation et une copie des diplômes.</p> |

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Modalités complémentaires à préciser (*Quand? Où? Après de qui? Comment? Etc.*)

- Lieu(x) de l'inscription à préciser :
Plate-forme IA Web (centre de gestion DFTLV)
 - Dates d'inscription à préciser : du 11 juin au 27 juin 2021
- La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

Mettre à la disposition des soignants (médecins, pharmaciens, professionnels paramédicaux...) une information pratique et théorique dans la prise en charge des problèmes de plaies et de cicatrisation : escarre, ulcères, brûlures, plaies diabétiques et plaies post-chirurgicales....

Ce DU permet la formation de référents en plaies et cicatrisation.

L'obtention de ce DU est une étape indispensable pour pouvoir devenir à terme un expert en plaies et cicatrisation.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

| | |
|--|---|
| Nombre d'UE | 3 Unités d'Enseignements (UE) UE1 : Peau et plaie – histologie et physiologie UE2 : Moyens thérapeutiques UE3 : Plaies spécifiques |
| Volume horaire étudiant de la formation par année | 87 heures |

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

- Un contrôle terminal de 2H à la fin des enseignements (écrit) : 50% de la moyenne au DU
- Un mémoire à remettre le jour du contrôle terminal, mémoire qui fera l'objet d'une double correction : 40% de la moyenne au DU
- Soutenance orale du mémoire devant les autres stagiaires- durée 10 minutes : 10% de la moyenne au DU
- La note à une épreuve entraîne la note de 0.

2.3 Assiduité aux enseignements

| ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE | |
|--|---|
| Aux CM | <input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative |
| Aux TD | <input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative NON CONCERNÉ (NC) |
| Aux TP | <input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative (NC) |
| Dispense d'assiduité (A préciser) | Non concerné – régime de la formation continue |

**Modalités et
justificatifs d'absence**
(A préciser)

Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique.

En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêt municipal ou préfectoral contraire.

- **GESTION DES ABSENCES**

Les absences sont comptabilisées en heures.

Des relevés d'assiduités sont établies périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation.

Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale :

- maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (**arrêt de travail ou certificat médical original**)
- obligations civiles et militaires (**convocation**)
- examen du permis de conduire (**convocation**)
- mariage du stagiaire (**extrait d'acte de mariage**)
- naissance d'un enfant (**extrait d'acte de naissance**)
- décès d'un parent, enfant, conjoint (**actes**)
- enfant malade (**certificat médical original**)
- appel préparation à la défense (**convocation**)
- entretien d'embauche (**convocation**)
- fermeture de l'établissement par décision administrative

Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique :

si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).

Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.

Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion.

- Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés.
- Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.
- En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis **par lettre recommandée avec accusé de réception** dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

| VALIDATION Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|--|---|
| Eléments constitutifs ou matières le cas échéant | |
| UE | |
| Semestre | NC |
| Année | NC |
| Diplôme | Obtention d'une moyenne au diplôme égale ou supérieure à 10/20 : <ul style="list-style-type: none">- Ecrit 50 % de la moyenne- Mémoire 40%- Soutenance 10% Des points de jurys pourront être attribués par les membres du jury en tenant compte de l'implication de l'apprenant dans la formation et plus particulièrement de son assiduité aux enseignements. L'absence à une épreuve entraîne la note 0. |

3.2 Compensation

| COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|---|--|
| Préciser les modalités de compensation si besoin | |

3.3 Capitalisation

| CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|--|----|
| Préciser les modalités de capitalisation si besoin | NC |

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

| POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|--|---|
| A préciser | Dates communiquées lors de la première session de formation (octobre 2021) et actées de façon définitives lors de la session 2 (décembre 2021). |

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:
(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)

| | |
|---|--|
| Évaluation terminale : | <input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : un contrôle terminal (écrit) / 1 mémoire et sa soutenance |
| Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal | <input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser : |
| Évaluation continue intégrale | <input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser : |

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

| | |
|---|------------------------------|
| Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i> | |
| Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i> | Pas de session de rattrapage |

5. Résultats

5.1 Les jurys

| LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|--|------------------------------------|
| Modalités sur la délibération à préciser | Présidé par un PU-PH : Pr DUTEILLE |

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

| MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|---|--|
| Modalités à préciser | <p>Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable ;- moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien ;- moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien ;- moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien. |

5.3 Communication des résultats

| COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i> | |
|--|------------|
| Modalités à préciser | Pv anonymé |

5.4 Le redoublement

| REDOUBLEMENT | |
|--------------------------------------|--|
| Modalités du redoublement à préciser | Redoublement autorisé, le redoublant repasse l'intégralité des épreuves. |

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

| (le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette |
|---|
| |